

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018</b>
---

Présents : M. Christian CARBONI, Maire, Mme Patricia BELIN, MM. Marc HANGARD, Freddy LALLEMANT, Gabriel LE ROUX, Benoit PROBST, RAGOUILLIAUX Olivier, Christophe TESTI, Didier THUAU.

Absent : M. Nicolas MOSTACCI.

Départ de Mme Patricia BELIN à 20h15

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h11.

M. Christophe TESTI est nommé secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT**

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité de mettre à jour la délibération pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Il présente les chiffres en vigueur et propose les montants correspondants à la publicité présente sur le territoire de la commune, soit : 15€/m<sup>2</sup> par face pour les dispositifs publicitaire et pré-enseigne (procédé non numérique).

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 9 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

#### **DÉLIBÉRATION DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du changement de la réglementation de la protection des données. En effet, la loi informatique et libertés définit les principes à respecter lors de la collecte, du traitement et de la conservation de données personnelles. Elle garantit également un certain nombre de droits pour les personnes concernées par la conservation de ces données.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Le centre de gestion de la Meurthe et Moselle (CDG54) propose des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données et un accompagnement des collectivités de la Région Grand Est.

Monsieur le Maire propose de signer la convention proposée par le CDG54 qui a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit la collectivité cosignataire ; avec pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants, que risques de préjudice moral pour les individus.

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 9 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

## **DÉLIBÉRATION ADOPTION DU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE ET DES TARIFS DES CONCESSIONS**

M. le Maire rappelle que la police du cimetière appartient en propre au Maire, et à ce titre, il lui incombe d'arrêter un règlement intérieur qui s'impose à tous les utilisateurs. Les articles du règlement rappellent les dispositions législatives et réglementaires, relatives aux opérations funéraires et aux concessions.

L'inobservation des arrêtés de police du Maire donne lieu à une sanction pénale de police générale.

Il fait ainsi part au Conseil Municipal de la réunion de la commission « Cimetière » qui a permis de mettre en place un règlement pour le cimetière communal. Celui-ci a été transmis en amont du Conseil, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote pour application du règlement du cimetière :  
POUR : 9 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Le règlement sera prochainement affiché dans le cimetière.

M. le Maire propose également que les tarifs des concessions soient actualisés.

M. le Maire demande de passer au vote sur les tarifs actualisés des concessions :  
POUR : 9 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Les tarifs sont établis comme suit, pour des concessions trentenaires, renouvelables :

- surface tombe simple : 100€
- surface tombe double : 150€
- surface cave-urne : 50€
- columbarium : prix d'achat par la commune (applicable dès sa construction)
- jardin du souvenir : 30 € (applicable dès sa construction)

## **DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN MONUMENT AUX MORTS A LA RÉGION ET A L'ONAC**

M. le Maire rappelle que, comme évoqué lors de l'élaboration du budget et l'étude de projets à court terme, il est nécessaire de prendre une délibération pour effectuer une demande de subvention pour la construction d'un monument aux morts. Une demande peut être effectuée auprès de la Région, et une auprès de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des demandes des subventions auprès de la Région et de l'ONAC.

POUR : 9 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

## **BILAN AU 2/3 DU MANDAT**

M. le Maire propose à l'assemblée de faire un bilan au 2/3 du mandat, sur les 4 années passées ensemble. A cet effet un questionnaire est remis à chaque conseiller afin de le compléter pour les prochains jours.

M. le Maire propose de rendre ce document dans la boîte aux lettres de la mairie de façon anonyme (ou non).

M. le Maire dit qu'il est globalement satisfait de l'action du Conseil Municipal ; que chacun a des qualités et des défauts qui font la différence et la richesse du Conseil. Il explique que tous les membres ont des compétences et des limites, mais qu'il pense que l'objectif commun est le même, et que c'est à lui de faire le Chef d'orchestre pour animer l'ensemble. Il remercie l'investissement de chacun à son niveau, et dit que chacun a sa part de responsabilité dans la bonne marche du Conseil.

M. le Maire indique que le comportement de certains peut être parfois dérangeant. Mais il ajoute que même si quelques ajustements sont à faire, il est fier de ce qui a été fait, qu'il a confiance en chacun des Conseillers et espère que cela va continuer jusqu'à la fin du mandat.

Il rappelle que la population a fait confiance à cette équipe, et qu'elle ne doit pas la décevoir.

M. le Maire note cependant une certaine démotivation au sein du groupe, et compte sur chacun des Conseillers pour parler de ce qui ne va pas ou dire si des réglages sont à opérer.

M. Marc HANGARD évoque qu'il arrive parfois qu'un désaccord apparaisse entre le Maire et les adjoints et qu'il faudrait remédier à cela pour montrer une meilleure entente lors des conseils municipaux.

M. le Maire dit apprécier la franchise de cette observation, en prend note, et remercie l'assemblée.

### **MISE A JOUR DES COMMISSIONS**

M. le Maire souhaite que les différentes commissions communales soient passées en revue et mises à jour si besoin.

La commission « fleurissement et environnement » retient l'attention, et M. le Maire souhaite faire le point sur celle-ci.

Mme Patricia BELIN et M. Benoit PROBST composent seuls cette commission, alors que le fleurissement de la commune nécessite un investissement réel en période estivale ; d'une part pour les plantations et d'autre part pour l'arrosage.

M. le Maire précise que lors de la session de préparation des massifs, Mme Belin était seule présente. Il dit à M. PROBST qu'il aurait dû donner réponse à la convocation de la responsable.

M. Christophe TESTI acquiesce en lui disant qu'il aurait dû prévenir de son absence, que ce comportement n'est pas correct.

M. PROBST répond qu'il avait un rendez-vous impératif et qu'il a oublié de prévenir Mme BELIN.

M. le Maire indique que depuis, M. Didier THUAU a passé le motoculteur dans les massifs pour préparer le terrain.

M. le Maire dit que soit le fleurissement est géré par la commune, soit il est fait par une entreprise extérieure ; mais que le coût ne sera pas le même.

M. le Maire demande s'il y a des volontaires pour intégrer la commission « fleurissement et environnement » ; seul M. Didier THUAU répond positivement.

M. le Maire ajoute que si les massifs devant certaines maisons ne sont pas arrosés, c'est un problème auquel il faudra remédier.

Il précise que s'il n'y a pas de volontaires parmi les Conseillers, il annoncera à la cérémonie des vœux que la commune ne sera plus fleurie, ou qu'elle sera agrémentée de manière différente.

Il est rappelé que les plantations auront lieu le lendemain, le 23 mai, à 17h.

M. Didier THUAU propose pour l'an prochain, de réduire le nombre de massifs de fleurs et de revoir le principe de fleurissement.

M. Gabriel LE ROUX propose de faire réaliser les parterres par le service technique de la Communauté de Communes si c'est possible.

M. le Maire répond que les services techniques sont débordés, et que de toute manière cela aura un coût.

M. Olivier RAGOUILIAUX dit qu'il est possible que les bénévoles ne soient pas des membres du Conseil Municipal.

### **DÉCORATION DE NOËL**

Cette commission est composée de M. Freddy LALLEMANT, M. le Maire précise que les décorations de Noël restent en place toute l'année, car le démontage et le remontage nécessitent l'utilisation d'une nacelle et de 3 personnes minimum.

Une aide est requise pour la mise en route des nouvelles décorations.

M. Gabriel LE ROUX se porte volontaire pour renforcer la commission.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **École**

M. le Maire donne la parole à M. Christophe TESTI.

Celui-ci rend compte d'une rencontre des directeurs d'école avec les parents délégués, concernant la discipline. M. TESTI évoque les rumeurs de parents mécontents qui scolarisent leurs enfants ailleurs, entraînant la baisse des effectifs.

Cependant la population baisse ou varie, ce qui entraîne des changements dans la scolarité des élèves.

En ce qui concerne le Périscolaire, les chiffres de fréquentation sont établis, et les sites de la Cheppe et de Somme-Suippe pourraient être vraisemblablement fermés à la fin de l'année scolaire en cours.

Une convention est en cours de rédaction pour bien définir la subvention d'équilibre.

M. Christophe TESTI ajoute que les parents se sont bien adaptés aux nouveaux rythmes scolaires.

M. le Maire informe l'assemblée :

- Que 3 devis ont été réalisés pour la réfection de la porte de la mairie, et que l'entreprise CANTARUTTI a été retenue,

- Que 2 décorations de Noël ont été commandées, comme voté en conseil,

- Que la nouvelle maison rue de Courtisols est habitée, et que 2 maisons en location ont changé de locataires,

- Qu'un accident sans gravité a eu lieu entre une voiture et un camion rue de la Croix,

- Qu'une antenne de 30m de hauteur, de téléphonie mobile (opérateur Free) va être installée sur une parcelle de la route de la Croix, à l'extérieur du village,

- Que les électrodes du défibrillateur ont été remplacées, mais qu'un courrier émanant du fabricant signale un possible problème de délivrance des chocs. Le numéro de série va permettre d'identifier si le défibrillateur de la commune est concerné par le rappel,

- Que 2 regards ont été réparés par la Communauté de Communes ; des tampons en fonte ont remplacés les anciens en béton,

- Que le début de repérage pour l'installation de la fibre (internet) a commencé, le lieu d'implantation d'un sous répartiteur optique a été désigné. Il sera placé près de la mairie, et une convention d'occupation du domaine public avec la société Losange est en cours d'élaboration.

M. Gabriel LE ROUX dit qu'à l'occasion de cette implantation, l'enrobé sera endommagé,

M. le Maire répond que oui mais que la société se charge de le refaire. Bien évidemment une reprise sera visible,

- Que la société HEURELEC va remplacer une pièce de l'horloge de la mairie, encore sous garantie,

- Qu'un devis a été demandé pour information (car non prévu au budget), pour rénover la toiture de la remise.

M. Freddy LALLEMANT dit qu'il faudrait demander à M. Paul PIERRET la réactualisation de son devis pour les travaux de façade,

- Que M. Didier THUAU souhaitait redemander un devis pour changer les fenêtres de la mairie, mais M. le Maire rappelle que ces travaux ne sont pas prévus au budget, et que bien que ce soit important il faut prioriser les dépenses,

- Que des arbres ont été abattus sur un terrain privé rue d'Herpont, après DICT et autorisation du Maire,

- Que la voiture volée a enfin été évacuée au frais de la gendarmerie,

- Qu'une demande de prise en charge a été faite auprès de l'assurance de la commune, concernant la vitre cassée à la salle polyvalente. Un expert est passé ; l'affaire est en cours mais reste très compliquée.

- Que les rives de la route de la Croix et de la route de St Rémy ont été fauchées par la commune,

- Que le débernage de la route de St Rémy aura lieu cet été. Une signalisation sera mise en place après ces travaux, afin de bien signaler les 2 virages.

- Que le 2 juin 2018, la Députée Lise MAGNIER sera à St Rémy sur Bussy pour une rencontre avec les élus et la population.
  - Que du 17 janvier au 17 février 2019, le recensement de la population sera effectué dans la commune. M. et Mme FABRY ont été contactés pour effectuer ce recensement. Un seul agent sera retenu.
  - M. le Maire informe l'assemblée qu'avant le 23 juin 2018, il faudra tondre le terrain de la Tartelette pour la journée anniversaire de la Tillotine, qui doit y monter un barnum et y faire un méchoui pour cette fête. Un coup de main sera peut-être nécessaire pour installer le matériel lié à cette manifestation.
  - Que les filets de foot ont été remontés au terrain de la Tartelette.  
M. le Maire remercie M. Christophe TESTI d'avoir financé la coupe gravée remise au club de foot de l'ESTAN.
- M. le Maire souhaite qu'une commission travaux se constitue afin de mettre en œuvre le projet d'aménagement des abords de la mairie. La définition d'un cahier des charges précis est essentielle au projet. Des devis sont à faire établir pour définir les entreprises paysagistes/urbanistes. Celles-ci devront proposer plusieurs solutions d'aménagement au Conseil Municipal qui prendra la décision finale.
- M. le Maire indique que Mme Christiane BONETTI souhaite arrêter de gérer la bibliothèque après 30 ans de bénévolat. Mme Sandrine CARBONI prendra le relais. Elle souhaite établir plus d'échanges avec la Médiathèque et la Bibliothèque Départementale de La Marne, et développer plus activités et animations. M. le Maire propose de rénover la salle (travaux de peinture, etc...) et de faire appel à une commission pour piloter ces travaux pendant l'été, pour une ouverture à l'horizon de la rentrée scolaire 2018. Le tableau noir pourrait être démonté puisqu'il ne sert plus. M. Gabriel LE ROUX dit que la partie amovible peut être enlevée rapidement, et M. Didier THUAU souhaiterait le conserver en souvenir de l'école. M. Christophe TESTI dit qu'il pourrait être réutilisé ailleurs.
  - M. Marc HANGARD signale qu'il sera absent du 31/05/2018 au 2/07/2018 et qu'il donne son pouvoir pour les réunions à venir à M. Christian CARBONI.
  - M. Marc HANGARD souligne également que la dernière manœuvre de pompiers n'a pas été signalée, et qu'il faut penser à le faire pour éviter les désagréments dus à la baisse du débit de l'eau à ces moments là. M. le Maire dit que le message sera passé.
  - M. Marc HANGARD fait aussi remarquer que le courrier postal est mal distribué depuis quelques temps. Il dit qu'une information pourrait être mise en place aux cidex, pour informer la population de la fermeture du bureau de Poste de Courtisols.  
M. le Maire répond qu'une lettre va être envoyée à la Direction de La Poste pour améliorer la distribution du courrier.
  - M. le Maire informe l'assemblée que la chorale « La Soppia » a répondu favorablement pour donner un concert à l'église du village. Une date est à trouver d'ici à la fin de l'année.
- M. Didier THUAU explique que dans le cadre de la démarche zéro-phyto, une nouvelle forme d'entretien pourrait être réalisée par l'ESAT de l'Élan Argonnais.  
M. le Maire dit qu'il faut demander un chiffrage avec précision, ainsi que des informations sur l'outillage utilisé.
- La FREDON a envoyé le rapport de son audit de la commune. Le rapport est très professionnel mais fait part de préconisations parfois irréalisables, de propositions d'alternatives onéreuses et des erreurs sont contenues dans le dossier. M. le Maire donne un exemple de préconisation : prendre un arrêté pour imposer

aux habitants de désherber leur devant de porte avec une binette, ou bien encore programmer un passage journalier pour l'entretien d'espaces verts.

Des rectifications seront apportées, et un compte rendu sera rapporté après le 30/05/2018, date de la prochaine réunion à laquelle assistera M. Didier THUAU.

- M. le Maire explique que l'entretien de la mare (bassin de décantation des eaux pluviales) devrait être réalisé par les services de la Communauté de Communes qui a la compétence de l'assainissement.

M. le Maire dit avoir eu de longues discussions avec M. le Président afin de faire réaliser le débroussaillage, faute de quoi il sera exécuté sur commande du Maire aux frais de la Communauté de Communes.

- M Christophe TESTI dit avoir eu des informations sur le camion qui se gare toujours sur la commune.

M. Didier THUAU dit qu'il connaît le conducteur et que c'est lui qui l'a autorisé à se garer, mais actuellement vers « La ferme », et que ce sera fini au mois de juin.

- M. le Maire informe l'assemblée que suite à l'analyse de taux élevé de pesticides dans l'eau potable, la commune de Somme-Tourbe distribue de l'eau en bouteilles à ses habitants. Il rappelle le risque important qui menace tous les captages.

- M. Freddy LALLEMANT explique que la cuve incendie près de la mairie est endommagée et que du béton doit être fait d'urgence pour la réparer.

M. Christophe TESTI demande qui doit le faire.

M. le Maire répond que la Communauté de Communes qui a la compétence incendie pourrait réaliser les travaux d'urgence et que des travaux plus importants pourraient être intégrés au projet d'aménagement des abords de la mairie.

M. Gabriel LE ROUX indique que le panneau d'entrée de ville route de la Croix est pratiquement effacé et qu'il faudrait voir si c'est à la CIP de Suippes de le remplacer, ou la commune.

M. le Maire répond qu'il va en parler au Chef de la CIP, car il doit le voir également pour discuter de l'éventualité de la pose de Coussins Berlinois route de la Croix (comme ceux posés à l'Épine).

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 21H22.